



Mairie de Fenioux

COMPTE-RENDU DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 12 DECEMBRE 2018

Affiché en exécution de l'article L2121-25 du CGCT

Présents : MM. BASTY Jean-Pierre, GUITTON Claude, Mmes TEXIER Valérie, BOUTIN Mireille, RENAULT Françoise, MM. FOURRÉ Jean-Claude, LIÉBOT Jean-Michel, NETIER Cédric, NICOLE Jerry, ROSSARD Jean-Michel.

Absentes : Mmes AUDEBRAND Christelle, GEAY Isabelle et SÉNÉCHAUD Julie.

Procurations de M. GALLARD Michel à FOURRÉ Jean-Claude et Mme DUVAL Marina à M. BASTY Jean-Pierre.

Madame TEXIER a été désignée secrétaire de séance.

Virements de crédits

Crédits à ouvrir :

chapitre	compte	opération	nature	montant
011	60631		Fourniture d'entretien	3 434,00 €
011	615221		Bâtiments publics	3 000,00 €
011	615228		Autres bâtiments	11 000,00 €
			Total	17 434,00 €
23	238	121	Avance versée sur commande	15 300,00 €

Crédits à réduire :

chapitre	compte	opération	nature	montant
012	6411		Personnel titulaire	9 000,00 €
012	6451		Cotisations URSSAF	3 000,00 €
65	65548		Autres contributions	5 434,00 €
			Total	17 434,00 €
21	21318	121	Construction autres bâtiments publics	15 300,00 €

Achat d'un disque dur de sauvegarde

Le conseil décide l'achat d'un disque dur de sauvegarde pour 817,20 € à ABG.

Tarifs utilisation des salles.

Le conseil décide de ne pas les modifier.

Participation de l'U. S. FENIOUX aux consommations électriques

Pour 2018 elle reste à 650 €.

Contrat groupe d'assurance des risques statutaires

Le conseil habilite le Président du Centre de gestion de la Fonction publique des Deux-Sèvres à souscrire pour le compte de la collectivité des contrats d'assurance auprès d'une compagnie d'assurance agréée.

Convention d'adhésion au service commun d'instruction des actes et autorisations du droit des sols

M. le Maire est autorisé à signer la convention avec la CCVG pour l'instruction des actes d'autorisation du droit des sols.

Route du stade : branchement eaux usées

Suite à la construction d'un atelier municipal et d'un centre de première intervention, le conseil accepte le devis de 1 094,04 € ttc de SMEG pour le branchement eaux usées.

Immeuble 4 place de l'église : péril imminent (eaux pluviales, étanchéité)

M. le Maire présente un dossier de la MACIF concernant un litige de voisinage. Le chéneau zinc de réception d'eaux pluviales étant tombé il laisse s'écouler l'eau de la couverture sur les façades et le mur mitoyen. Le propriétaire de l'immeuble du 4, place de l'église restant introuvable, la MACIF demande à la commune de prendre en charge les frais d'étanchéité. Le conseil demande à M. le Maire de prendre contact avec l'assurance de la Commune le SMACL.

Demandes de subvention

Le conseil refuse de verser une subvention à France Alzheimer, au CMC judo de Mazières en Gâtine et à l'AFSEP.

A Fenioux le 18 décembre 2018

La secrétaire de séance,
V. TEXIER



Le Maire,
J.-P. BASTY

